



**HAL**  
open science

# Les droits sociaux à l'ère des migrants et la "débrouille" des Latino-Américains en France

Olga L Gonzalez

► **To cite this version:**

Olga L Gonzalez. Les droits sociaux à l'ère des migrants et la "débrouille" des Latino-Américains en France. Migrations Société, 2005. hal-02321035

**HAL Id: hal-02321035**

**<https://hal.science/hal-02321035>**

Submitted on 21 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## LES DROITS SOCIAUX À L'ÈRE DES MIGRANTS ET LA "DÉBROUILLE" DES LATINO-AMÉRICAINS EN FRANCE

Olga L. GONZÁLEZ\*

### Les droits sociaux à l'ère des migrants en situation irrégulière

L'un des principaux changements survenus ces dernières années dans le champ de l'immigration est l'augmentation et la persistance de la présence des étrangers en situation irrégulière. Le vocabulaire pléthorique utilisé à leur égard témoigne de la diversité des personnes se trouvant illégalement sur le territoire: "sans-papiers", "illégaux", "clandestins" ou "irréguliers" sont des termes couramment employés. En Europe occidentale, selon les données de Bimal Ghosh, consultant à l'Organisation internationale pour les migrations, ils seraient 3 millions<sup>1</sup>. S'il est vrai que leur présence ne se limite pas aux pays du centre, mais qu'ils affluent aussi vers les pays de la périphérie, un des défis majeurs qu'ils posent dans les pays industrialisés concerne leurs droits<sup>2</sup>.

En particulier, la question de l'accès aux droits sociaux est devenue centrale pour ces migrants, souvent installés depuis de longues années dans les pays d'accueil. En France, les droits sociaux des étrangers ont suivi une double évolution: alors qu'ils s'élargissaient pour les étrangers en situation régulière, ils se sont restreints de plus en plus pour les étrangers en situation irrégulière. Dans un récent rapport, la Cour

\* Chercheur associée au CIDSE, Centro de Investigaciones y de Documentación Socio-Económicas, Universidad del Valle, Cali, Colombie, et doctorante en sociologie au CADIS, Centre d'analyse et d'intervention sociologiques, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris. Contact : [OlgaL@free.fr](mailto:OlgaL@free.fr)

1. Cf. GHOSH, Bimal, "Social and economic consequences of irregular migration", in : GÄCHTER, August ; WALDRAUCH, Harald ; ÇINAR, Dilek (Eds.), *Irregular migration : dynamics, impact, policy options*, Wien : European Centre for Social Welfare Policy and Research, 2000, pp. 141-160, "Eurosocial Reports", n° 67.
2. Voir CASTLES, Stephen ; DAVIDSON, Alastair, *Citizenship and migration : globalization and the politics of belonging*, Londres : MacMillan Press, 2000, 272 p.

des Comptes rappelait que les sans-papiers ont des droits, et surtout qu'il faut veiller à ce qu'ils y aient réellement accès<sup>3</sup>.

Cette contribution analysera comment les ressortissants de la communauté latino-américaine, qui compte un nombre important de sans-papiers — arrivés notamment à partir de la fin des années 90 — accèdent aux droits sociaux en France.

## Accéder à ses droits

Il est rare que les Français ne bénéficient pas des droits fondamentaux<sup>4</sup> auxquels ils ont droit, surtout s'ils sont importants. Le cas de la couverture sociale est éloquent. Ce droit a été acquis et s'est perfectionné au fil du XX<sup>e</sup> siècle. La Sécurité sociale a constitué pendant de nombreuses années l'une des fiertés nationales. Ce droit s'est matérialisé dans une "carte vitale", véritable prolongement de soi-même. Qui ne possède pas sa carte vitale personnelle, nominative, qui contient son numéro de Sécurité sociale et à l'avenir peut-être son historique médical ?

Sur le plan législatif, il n'existe pas de différence de traitement entre Français et étrangers en matière de protection sociale, les conditions de nationalité ayant été progressivement supprimées. Cette évolution est récente, puisqu'il a fallu dans un premier temps étendre le système à l'ensemble des salariés français (au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale), puis à l'ensemble des travailleurs français, ensuite à l'ensemble des Français, pour enfin l'élargir aux salariés et travailleurs étrangers (1975) et aux étrangers non salariés (1982)<sup>5</sup>.

Parallèlement à cet élargissement, depuis le début des années 70, la distinction entre étrangers en situation régulière et étrangers en situation irrégulière a été établie, distinction qui s'est progressivement renforcée et qui a limité l'accès des étrangers en situation irrégulière à plusieurs droits sociaux, jusqu'à la création, en 1999, de la Couverture maladie universelle (CMU) et de l'Aide médicale de l'État (AME). En gros, la CMU est le système de protection sociale pour les Français et les étrangers en situation régulière ayant de faibles ressources, tandis

---

3. Cf. COUR DES COMPTES, *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration. Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés*, Paris : Direction des Journaux officiels, 2004, 567 p., consultable sur le site <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000576/index.shtml>

4. Les droits sociaux sont des droits fondamentaux de la personne. En France, ils ont été consacrés par le préambule de la Constitution de 1946. Ils ont un caractère « *inaliénable et sacré* ».

5. Cf. "La protection sociale : repères historiques", *Union Syndicale Solidaires*, janvier 2004.

que l'AME est le "système de sécurité sociale" des étrangers en situation irrégulière exclusivement.

Aujourd'hui, seuls les Français très marginalisés, tels les S.D.F. ou des Français se trouvant dans une situation exceptionnelle (comme les Français de l'étranger relevant de dispositions particulières), ne possèdent pas de couverture sociale ou, plus fréquemment, n'exercent pas leur droit à la protection sociale. En revanche, de nombreux étrangers tant en situation régulière qu'irrégulière n'exercent pas leurs droits. C'est le cas de la couverture sociale, alors que comme on vient de le dire, il s'agit d'un droit garanti, y compris aux étrangers en situation irrégulière. De nombreux cas dans lesquels ce droit n'est pas exercé ont été relevés par les sociologues<sup>6</sup>. Dans cette contribution, nous nous pencherons sur les cas de nombreux ressortissants de la zone andine qui ne font pas valoir leurs droits sociaux.

Cette réflexion illustre l'importance que chacun donne à ses droits et oblige à se poser des questions : les divergences observées traduisent-elles une connaissance différenciée des droits sociaux ? Sont-elles le signe de comportements culturels distincts (par exemple, par rapport à la maladie) ? Ou bien sont-elles la conséquence d'un dysfonctionnement des institutions ? La nationalité ou l'appartenance culturelle seraient-elles des critères explicatifs acceptables pour rendre compte des divergences observées ? En fin de compte, quelles sont les stratégies utilisées pour accéder aux droits sociaux ?

Dans la présente contribution, nous proposerons un cadre interprétatif qui vise à rendre compte des comportements observés durant l'enquête de terrain effectuée dans la région parisienne au cours des années 2003-2005. Nous confronterons les conclusions tirées de l'observation et de l'étude des comportements des Latino-Américains avec les conclusions de travaux réalisés sur d'autres communautés. Les cas étudiés seront considérés comme des idéaux types. Ceci implique qu'en dépit des fortes correspondances établies entre des comportements donnés et des appartenances (par exemple la nationalité), l'examen d'un cas particulier pourrait relever d'une typologie différente. Autrement dit, il faut éviter d'établir des corrélations automatiques, sous peine de naturaliser ou d'essentialiser des comportements.

---

6. Voir CARDE, Estelle ; FASSIN, Didier ; FERRÉ, Nathalie ; MUSSO-DIMITRIJEVIC, Sandrine, "Un traitement inégal : les discriminations dans l'accès aux soins", *Migrations Etudes*, n° 106, mars-avril 2002, pp. 1-12. Ces auteurs mettent l'accent sur les discriminations.

## Trois types d'action : revendication, "débrouille" et désintérêt

Nous considérons que trois types d'action caractérisent les comportements par rapport aux droits sociaux : la revendication, la "débrouille" et le désintérêt.

### • La revendication

La revendication est le comportement subjectif d'une personne qui, considérant ou sachant qu'il existe des droits, essaye de mettre en application les principes et tente de les traduire dans la pratique. Les ressources sont mobilisées afin d'obtenir ou de recouvrer ces droits. Sur la sphère publique, ces comportements traduisent en général une importante dose d'institutionnalisation : pour leur mise en œuvre, en effet, l'acteur doit souvent avoir recours aux instances et organisations chargées de leur gestion.

Nous ne considérons ici que le cas des revendications individuelles ou collectives pour faire respecter des droits qui existent. Nous écartons, notamment, les revendications pour obtenir de nouveaux droits (par exemple les grèves ou les actions syndicales). Enfin, nous donnons un sens large à la revendication individuelle : ce sont toutes les démarches pour faire aboutir l'exercice d'un droit reconnu, démarches qui peuvent être couronnées de succès ou, au contraire, ne pas aboutir.

Les revendications de droits sont particulièrement perceptibles chez les Français : quand ils ont un droit social, ils cherchent à l'exercer. Un récent rapport de Médecins du Monde notait que, à droits potentiels équivalents, les Français sont deux fois plus nombreux que les étrangers à avoir des droits ouverts<sup>7</sup>. Dans le même registre, on songera à la récurrence des grèves pour défendre des droits ou pour obtenir des avantages en France.

Bien entendu, le préalable à la revendication est la connaissance des droits, mais celle-ci ne suffit pas ; encore faut-il rendre les droits actifs. Ainsi, parfois les revendications n'aboutissent pas :

---

7. Cf. FAHET, Georges ; CAYLA, Françoise ; DROUOT, Nadège ; SIMMONOT, Nathalie ; FAUVEL, Guillaume, *L'Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde. Rapport 2003*, Toulouse : ORSMIP ; Paris : Médecins du Monde, 2004, 142 p., "Humanitaire", n° spécial, n° 1.

Cas 1 : Antonio, 34 ans, en situation irrégulière, réside depuis cinq ans en France. Il n'a aucune assurance sociale. Il n'a pris connaissance de l'AME qu'après deux ans de résidence en France, parce qu'une connaissance lui en a parlé. À ce moment, il s'est dirigé vers les bureaux de la CPAM<sup>8</sup>, mais on lui a demandé de revenir le lendemain. Il est revenu deux fois de suite, sans réussir à obtenir l'AME, à laquelle il avait pourtant droit. « *Je perdais mon temps* », m'assure-t-il. Il avait besoin de travailler pour gagner sa vie et n'a pas réussi à déposer son dossier. Ces derniers temps, il a eu des soucis de santé. Un médecin lui a demandé de faire un examen de sang, mais sans AME et sans passeport (lequel lui a été retiré lors d'un contrôle d'identité), celui-ci lui a été refusé.

### • La "débrouille"

Le deuxième type d'action par rapport aux droits sociaux est celui que nous avons qualifié de "débrouille". Omettant ou ignorant ses droits, l'acteur vise à obtenir des résultats. La décision n'est pas ici motivée par la revendication consciente. Les résultats obtenus ne seront pas escomptés en termes de droits, mais en termes d'avantages ou de gains. Contrairement à la revendication sur la sphère publique, ces agissements vont souvent se traduire en termes plus désinstitutionnalisés.

Cas 2 : Ximena est colombienne et habite en France depuis 13 ans. Elle a perdu son mari alors que celui-ci s'était enfin décidé à venir en France, pays qu'elle n'avait pas pu quitter 10 ans durant parce qu'elle était en situation irrégulière. À la suite de la mort de son époux elle a fait une paralysie du bras gauche. C'est à ce moment, alors qu'elle allait très mal, qu'une assistante sociale est entrée par hasard en contact avec elle, et lui a dit qu'elle avait plusieurs droits. Elle a ainsi pu obtenir des allocations et des aides pour sa maladie, son loyer...

Des fois, le comportement axé sur les revendications et le comportement issu de la "débrouille" se confondent. Le cas suivant est un exemple du glissement d'un comportement de revendication vers un comportement issu de la "débrouille" :

Cas 3 : Vanessa, 45 ans, Colombienne, réside en France depuis cinq ans avec ses deux enfants et son petit-fils. Elle vient de Cali et elle possède un niveau d'instruction élevé (quatre ans d'éducation supérieure). Souhaitant obtenir des renseignements sur les possibilités d'être régularisée, je lui avais conseillé de voir les assistants sociaux de la mairie ainsi que le Comité de soutien aux sans-papiers. Vanessa est allée les voir, mais on l'a gentiment découragée : elle n'avait aucune chance d'obtenir des papiers. Quelques mois plus tard, le renouvellement de son AME lui a été refusé, alors qu'elle remplissait les conditions pour l'obtenir. Elle a contacté à nouveau le comité et a entamé une longue procédure pour l'obtenir (lettres rédigées avec le comité, rendez-vous annulés, refus, nouvelles lettres et déclarations d'impôts, visite au tribunal en compagnie d'un membre du

---

8. Caisse primaire d'assurance maladie.

comité, nouveau refus). Elle estimait qu'elle avait perdu du temps inutilement avec le comité. Elle ne semblait pas très consciente de l'effort réalisé par ce comité de soutien et n'avait pas l'intention d'aller jusqu'au bout des revendications légales. Finalement, elle a demandé à quelqu'un de la domicilier chez lui, à Paris, alors qu'elle habite dans le Val-de-Marne (à Paris, l'administration accepte plus facilement d'accorder l'AME) ; elle a présenté de vieilles ordonnances et a fini par obtenir une réponse positive.

### • Le désintérêt

Enfin, un troisième comportement est le désintérêt. Ici, que l'acteur puisse accéder ou non à certains droits, il ne les exercera pas. De telles situations se produisent, par exemple, si les avantages escomptés sont jugés trop bas par rapport à l'effort qu'exige leur obtention. Ainsi, un certain nombre des Latino-Américains interviewés concevaient les aides sociales comme des surplus, des "cadeaux" auxquels ils avaient possiblement droit mais qui, vu leur teneur, ne valaient pas la peine d'être réclamés. C'est le cas de John, résidant en situation régulière en France depuis 21 ans. Par rapport aux allocations de logement auxquelles il avait droit, par exemple, il m'assurait qu'il ne s'était jamais renseigné : « *Ils donnent très peu de chose* ». Ses paroles traduisaient l'orgueil de celui qui n'a pas besoin de ces "restes" pour vivre. En effet, cette fierté traduirait une raison plus profonde : pour lui, compte tenu de la législation dans son pays d'origine, ce type d'aide n'est pas un "droit", mais est réservé aux plus pauvres et est considéré comme de la charité.

## Actions individuelles et actions collectives

Les actions visant à obtenir des droits peuvent être collectives ou individuelles. Nous entendons par action collective celle qui vise à obtenir des résultats pour plusieurs individus, dépassant le cadre de l'intérêt strictement personnel ou familial. Un intérêt plus vaste est ici à la source de l'action ; le groupe vers lequel l'action se projette peut être constitué de ressortissants d'une même région ou d'un même village, les compatriotes ou simplement les personnes se trouvant dans une situation similaire. L'action individuelle, de son côté, est orientée vers une démarche ou un intérêt particulier qui ne dépasse pas le cadre restreint de la famille.

Les actions collectives peuvent être de deux sortes : organisées par des militants avec les personnes directement concernées par l'accès

aux droits ou menées par les intéressés eux-mêmes. Parmi les premières se trouve la sphère des organisations de soutien ou d'aide aux étrangers: comités de sans-papiers, réseaux de soutien aux étrangers (comme Pajol) ou associations d'experts dont le savoir pourra bénéficier au plus grand nombre (comme le GISTI<sup>9</sup>, association placée sous la double égide "experts" et "militants"). Dans le domaine des droits sociaux, on y regroupera des expériences relevant de la prise en charge médicale et sociale des demandeurs d'asile (Comede<sup>10</sup>, Cimade<sup>11</sup>, association Primo Levi) ou les initiatives ciblées vers l'intégration des populations étrangères (telles les nombreuses associations d'étrangers).

Des comportements à visée collective menés par les intéressés eux-mêmes sont par exemple ceux observés au sein de nombreuses communautés de Maliens en France. Les stratégies mises en œuvre pour accueillir les nouveaux arrivants, pour obtenir de bonnes conditions pour les personnes résidant en France révèlent un système de puissante solidarité collective. Des anthropologues ont étudié la reproduction des rôles et des hiérarchies villageoises dans les foyers de travailleurs en France, la place d'honneur réservée au chef du village, les initiatives collectives ou la force du tissu associatif<sup>12</sup>.

Comme le dit Céline Leuenberger étudiant les Soninké du foyer Pinel, « *le foyer ne représente pas uniquement un habitat provisoire pour les immigrés soninké, mais il est pour eux un lieu essentiel d'ancrage social. Son organisation communautaire leur permet de mieux vivre leur situation d'immigré, de moins se sentir déboussolé dans un pays étranger (grâce à la solidarité, à l'expérience des plus anciens...), de garder les liens qu'ils ont avec leur pays d'origine (organisation communautaire et villageoise reproduite au foyer, caisse de solidarité...)* »<sup>13</sup>. Les avantages acquis bénéficient à l'ensemble de la communauté et pas seulement aux membres de la famille réduite. La circulation de la carte vitale (sur laquelle les médias ont attiré l'attention, suite aux déclarations

---

9. Groupe d'information et de soutien des immigrés.

10. Comité médical pour les exilés.

11. Service œcuménique d'entraide.

12. Voir DAUM, Christophe, *Les associations de Maliens en France (migrations, développement et citoyenneté)*, Paris : Éd. Karthala, 1998, 250 p. ; QUIMINAL, Catherine, *Gens d'ici, gens d'ailleurs : migrations soninké et transformations villageoises*, Paris : Éd. Christian Bourgeois, 1992, 223 p.

13. LEUENBERGER, Céline, *Les Soninké du foyer Pinel : lieux de vie et organisation*, mémoire de maîtrise de sociologie urbaine, Université Paris X – Nanterre, 2004, 106 p. Cependant, l'auteur montre bien comment les Soninké, les plus "figés" des Maliens, sont eux aussi en train de changer. La relation par rapport au village — et notamment la participation financière — est affectée du fait que les jeunes préfèrent envoyer de l'argent uniquement à leur entourage le plus proche, mère et sœurs.



d'un ancien ministre de la Santé et de la Protection sociale<sup>14</sup> et à l'annonce de l'introduction d'une photo) en est une illustration, peut-être limite.

Les Sri-Lankais fournissent un autre exemple de mise en pratique de stratégies collectives en vue d'atteindre leurs objectifs, bien que des changements de comportement soient survenus ces dernières années. Marie Percot, Andrea Tribess et Gérard Robuchon<sup>15</sup> ont mis en lumière la puissante solidarité collective au moment de leur arrivée en France : ils envisageaient collectivement de trouver un logement, réalisaient des dépenses collectives pour subvenir à leurs besoins de logement et de nourriture, tenaient les comptes sur des livrets communs. Les médiations politiques des Tamouls étaient importantes : dans un premier temps, les membres du Comité de coordination tamoul aidaient leurs compatriotes dans leurs démarches administratives concernant la procédure de demande du statut de réfugié et l'accès aux droits sociaux<sup>16</sup>. Cependant, au fur et à mesure que les communautés se sont reconstituées allant vers un modèle familial composé des parents et des enfants<sup>17</sup>, ces démarches ont été assumées essentiellement par les plus instruits et par ceux qui étaient installés depuis plus longtemps<sup>18</sup>. Les médiateurs linguistiques sont apparus<sup>19</sup>, parfois contre des rémunérations importantes.

Le Comité a tout de même gardé une forte mainmise sur des actions collectives en recentrant son activité sur la phase d'installation, avec tout un ensemble d'associations qui permettent d'encadrer la jeunesse tamoule et de s'assurer ainsi de son soutien à la "cause tamoule", ce que les parents ne sont pas vraiment en mesure de faire.

---

14. « Regardez la carte vitale que j'ai amenée : il s'agit d'un homme de 55 ans qui a un cancer, il est normal que cette carte vitale lui permette d'être pris à 100 % [en charge par l'assurance maladie]. C'est l'honneur et la dignité de notre pays que d'avoir des malades graves qui soient pris [en charge] à 100 %. Cette carte vitale [...], ce dernier mois, entre les hôpitaux, certains médecins, certains pharmaciens, même s'ils font attention, elle a servi 20 fois à des frères, des sœurs, des cousins qui ont pu avoir droit au 100 % alors qu'ils n'y ont pas droit », déclarait Philippe Douste-Blazy. Voir "10 millions de cartes vitales en surnombre", *Le Nouvel Observateur* du 4-5-2004.

15. Cf. PERCOT, Marie ; TRIBESS, Andrea ; ROBUCHON, Gérard, "Tamouls sri-lankais en France", *Migrations Études*, n° 59, juillet-août 1995, pp. 1-8.

16. Cf. ÉTIEMBLE, Angéline, "Les ressorts de la diaspora tamoule en France : associations, médias et politique", *Cahiers de Recherches de la MIRE*, n° 13-14, janvier-juin 2002, pp. 105-111.

17. Cf. PERCOT, Marie ; TRIBESS, Andrea ; ROBUCHON, Gérard, "Tamouls sri-lankais en France", art. cité.

18. ÉTIEMBLE, Angéline, "Les ressorts de la diaspora tamoule en France", art. cité.

19. Cf. PERCOT, Marie ; TRIBESS, Andrea ; ROBUCHON, Gérard, "Tamouls sri-lankais en France", art. cité.

Angéline Étiemble souligne l'existence d'un large secteur d'activités assurées collectivement par les comités, bien entendu avec une finalité politique : « *Les écoles Tamoulchouai, destinées à l'apprentissage de la langue tamoule et au soutien scolaire pour les plus jeunes, valorisant la réussite, le travail, la discipline ; des clubs sportifs dont l'enjeu est toujours, à travers le culte de la performance, de glorifier la "nation", la "race" tamoule ; une association d'étudiants dont l'objectif est de réaliser, en langue française, une information sur le conflit, destinée aux jeunes Tamouls et à la société française (médias, institutions) ; des associations "humanitaires" qui organisent la collecte de fonds auprès des réfugiés ; enfin, le Comité des femmes tamoules — dont les participantes sont érigées en modèle pour toutes les femmes tamoules en exil — supervise l'organisation des spectacles (publicité, billetterie, restauration) »<sup>20</sup>.*

Chez les Latino-Américains, l'enquête de terrain a révélé un mode d'action reposant presque exclusivement sur des démarches individuelles pour accéder aux droits sociaux. Hormis le cercle restreint de la famille, il n'existe pas vraiment de collectif prenant à sa charge les nouveaux arrivés. Ceux-ci sont souvent des membres de familles résidant en France, légalement ou non. Dans un premier temps, les nouveaux arrivés sont accueillis par leurs parents ou par des connaissances. Très rapidement (le lendemain de leur arrivée) ils commencent à travailler, souvent gratuitement, pour honorer les dettes et payer le logement.

Cas 6 : Raúl est colombien. Ancien journaliste et membre de l'équipe d'un homme politique, il quitte son pays parce qu'il est menacé de mort. Il ne parle pas français et ne connaît pas les démarches à faire pour demander l'asile. Arrivé en France, sans argent, il se rend à la préfecture de Police, mais celle-ci est fermée. Il aurait passé la nuit dehors si ce n'était l'hospitalité d'un compatriote, militant, qu'il rencontre par hasard. Le lendemain, il travaillera (au noir) et pourra subvenir à ses besoins alimentaires.

Les expériences collectives des Latino-Américains, par exemple celles issues des associations, relèvent principalement de l'organisation de journées ou soirées de fêtes. Ainsi, le jour de la fête des mères, en mai, sont organisées des rencontres et des animations. Le 20 juillet, fête nationale de l'Indépendance colombienne, est une occasion importante pour réaliser des fêtes. Le 11 septembre, date de la commémoration de l'assassinat de Salvador Allende, a lieu une rencontre amicale. De même, des tournois sportifs (en général de football) sont régulièrement

---

20. Cf. ÉTIEMBLE, Angéline, "Les ressorts de la diaspora tamoule en France : associations, médias et politique", art. cité.

organisés. En revanche, il existe peu d'associations vouées à des buts sociaux. Parmi les plus anciennes figure une association qui envoie de l'argent pour les repas des enfants pauvres dans une école d'un village d'où provient un grand nombre de Colombiens installés en France. En revanche, il n'y a pas de structures d'aide pour les Colombiens en France.

La prépondérance des démarches individuelles est également attestée dans d'autres communautés, comme chez les Roms. La place de la coopération et des initiatives collectives est ici réduite aux besoins essentiels, comme le montre une étude effectuée par Médecins du Monde : *« L'ensemble des ressources est toujours très limité et, en cas de manque, les personnes tentent d'avoir recours à l'entourage proche. Mais compte tenu de l'univers global dans lequel évoluent les personnes, la solidarité reste elle aussi très limitée. Les personnes rencontrées affirment clairement l'absence de toute solidarité au sein des communautés. Dans le meilleur des cas, elle est toujours circonscrite au niveau de la famille, et, la plupart du temps, pour des services minimes. On se prête des affaires de première nécessité ou l'on conduit une personne sans voiture s'il y a vraiment urgence, mais le don gratuit et spontané ne semble pas exister. Les personnes signalent qu'il est impossible d'être solidaire quand on ne possède déjà rien pour soi »*<sup>21</sup>.

Chez les Roms, l'accès au système de santé se fait en fonction des besoins, directement à l'hôpital, sans la médiation des institutions pouvant les orienter dans la délivrance des documents permettant d'accéder à une protection sociale. Fréquemment, les personnes ne possèdent pas de couverture sociale, et en cas de problème elles s'adressent directement aux urgences hospitalières, qu'elles aient ou pas l'AME<sup>22</sup>.

Par ailleurs, les Latino-Américains font souvent appel à deux initiatives d'organisation collective : le Centre Minkowska et le PASTT (Programme Action Santé Travail pour les transgenres).

Le Centre Minkowska a été fondé en 1962 pour *« répondre aux difficultés psychiques et psychosociales des migrants et des réfugiés »*. Plusieurs équipes, organisées en aires géographiques et culturelles, assurent la prise en charge psychologique et médicale des immigrés

21. LAMARA, Farid, *L'accès aux soins et à la santé de populations roms/tsiganes migrantes en situation de grande exclusion dans trois pays d'Europe : Espagne, France, Grèce. Étude qualitative, approche ethno-sociologique*, Paris : Médecins du Monde, juin 1999, 53 p., Projet Romeurope.

22. Cf. EL GHOZI, Laurent, "Action en faveur de l'accès aux soins et de l'insertion des gens du voyage. L'expérience de l'ASAV à Nanterre", *Migrations Société*, n° 63, mai-juin 1999, pp. 103-108.

allophones ; elles proposent notamment des psychothérapies. Son antenne hispanophone fut créée dans les années 70 ; dans un premier temps, elle a accueilli des migrants espagnols et en provenance du Cône Sud. Aujourd'hui l'équipe hispanophone accueille très majoritairement des personnes originaires de la région andine de l'Amérique du Sud, notamment des Colombiens, des Équatoriens et des Péruviens.

La deuxième initiative est le PASTT. Créée en 1992 par le docteur Camille Cabral, médecin argentin qui réagit à l'épidémie de VIH chez les Latino-Américains du milieu de la prostitution, cette association relève du principe de la "santé communautaire". Son personnel est issu du milieu transgenre et de la prostitution. Ses actions principales sont la prévention, l'accompagnement et l'information. Le PASTT propose, pour la population transgenre, des conseils médicaux, un programme d'accueil et d'écoute sociale, des consultations psychologiques, l'établissement du dossier de l'AME et la délivrance du certificat de domiciliation.

Même si au départ ce furent des projets conçus pour favoriser une action collective auprès de populations spécifiques, aujourd'hui ces deux expériences se sont quelque peu institutionnalisées. Compte tenu du nonaccès de certaines populations marginalisées au système de Sécurité sociale, ces deux centres pallient partiellement ce manque. Dans ce sens, les deux centres fonctionnent comme des substituts de l'hôpital. Par ailleurs, chez PASTT l'aspect militant transgenre est très présent.

## **Le rôle central des médiateurs**

Au cours de notre enquête de terrain nous avons constaté le poids dominant des démarches individuelles : sur une quarantaine de questionnaires réalisés auprès de Latino-Américains de différentes conditions sociales et ayant divers statuts légaux en France, la grande majorité avait entrepris des démarches de type individuel. Leur connaissance des structures et associations à visée collective était très restreinte et les initiatives communes faibles. Nous avons constaté que le bouche à oreille fournit un certain nombre d'informations, les enquêtes révélant que la majorité des informations sur leurs droits sociaux ont été obtenues auprès de leurs connaissances proches, d'amis et de la famille. Assez naturellement, certaines personnes apparaissent en position centrale. Parfois, ces médiateurs sont des professionnels qui ne sont pas issus de la même communauté nationale.

Découragée par les renseignements obtenus auprès d'un Comité de sans-papiers, Vanessa [cas 3] s'est rendue dans un bureau d'avocats afin d'obtenir des renseignements sur la régularisation : « *Même s'il faut payer, j'ai besoin d'avoir des papiers* ».

En raison de leur position centrale au sein de la communauté, ces personnes vers lesquelles convergent les demandes deviennent de vrais interprètes des différentes situations. Dans cette position — que nous appelons "le médiateur" — se trouvent les prêtres et les sœurs parlant espagnol, les personnes diplômées (notamment les avocats, qui jouissent d'un grand prestige), et certaines personnes ayant un bagage culturel et social.

Cas 4 : Juana, 54 ans, Péruvienne, en France depuis 20 ans, a prolongé aussi longtemps qu'elle a pu sa carte d'étudiant afin de pouvoir résider légalement en France : « *J'ai fait tous les cours que j'ai pu, j'ai même pris des leçons de quechua ici ou là, tout ça pour prolonger mon séjour [...]. À un moment, une Française, la filleule de l'évêque [Péruvien], une dame qui travaillait au ministère de l'Aide sociale, m'a indiqué la façon d'obtenir une carte de travail de 10 ans. C'était en 1990 ou 1992. Ultérieurement, ce fut la démarche de la naturalisation. Je l'ai fait toute seule, je ne voulais pas demander des services à qui que ce soit* ».

Il arrive que certaines personnes capitalisent ce besoin de médiation et se posent en experts, dans des circonstances parfois frauduleuses. Nous avons ainsi pu rencontrer des personnes s'improvisant "écrivains publics" et se faisant payer assez cher leurs services en rédigeant des lettres somme toute peu convaincantes. D'autres se font une réputation de spécialistes des droits sociaux et se font payer des sommes considérables pour « *examiner les dossiers* ». Enfin, des personnes jouissant d'une excellente réputation au sein de la communauté des sans-papiers andins sont les "banquiers" : des compatriotes en situation régulière, disposant de comptes bancaires en France et pouvant dépanner les travailleurs qui se font payer par chèque et qui, faute de justificatifs, ne possèdent pas de compte bancaire. Même si ces "banquiers" se font payer, parfois moyennant des sommes élevées (environ 10 % de la valeur du chèque), ils aident effectivement les personnes dans le besoin et de ce fait se trouvent dans la position centrale de médiateurs.

Cas 5 : Ovni, 44 ans, Colombien, réside en France depuis trois ans et demi. Sa belle-sœur et ses deux neveux résident en France. Son neveu a été régularisé il y a huit ans, et c'est lui qui l'a persuadé de venir en France. En Colombie, Ovni formulait des recettes d'homéopathie, tenait un garage et avait une papeterie-reprographie. En France, il travaille en tant que maçon, mais il aimerait travailler dans la thérapie de couleurs et dans l'homéopathie. Très inquiet à cause des papiers, il a mis toute sa volonté et son action pour les obtenir, d'autant plus qu'il dit qu'il a rencontré une personne qui lui donnerait un travail

dans une pharmacie s'il était régularisé. Il y a environ un an, Ovni s'est associé avec deux autres Colombiens pour fonder une association qui donne des "carnets d'identité" aux Colombiens sans-papiers « *afin qu'ils ne soient pas renvoyés en cas de contrôle* » [ceci n'est pas possible, mais quand je lui fais la remarque il assure que je me trompe]. Il me confie qu'il souhaite rencontrer la personne qu'il faut acheter pour obtenir les papiers : « *Moyennant de l'argent, on peut obtenir des papiers* ».

Les actions individuelles ont été observées dans l'histoire récente de l'immigration. C'est le cas des Portugais étudiés par Marie-Christine Volovitch-Tavares. De la description de cet auteur il ressort aussi l'importance des médiateurs en tant que fournisseurs de faux-papiers, logeurs, etc. : « *Entrés illégalement en France, ils n'ont pu compter que sur quelques rares noyaux de Portugais déjà installés et sur les solidarités très fragiles et ponctuelles de leurs compatriotes dans la même situation qu'eux. Beaucoup d'entre eux se sont donc retrouvés dépendants de réseaux de passeurs, de logeurs, de fournisseurs de papiers vrais ou faux, pour lesquels ils ont payé de très fortes sommes (surtout dans la première moitié de la décennie soixante)* »<sup>23</sup>.

## Vers une typologie de l'accès aux droits

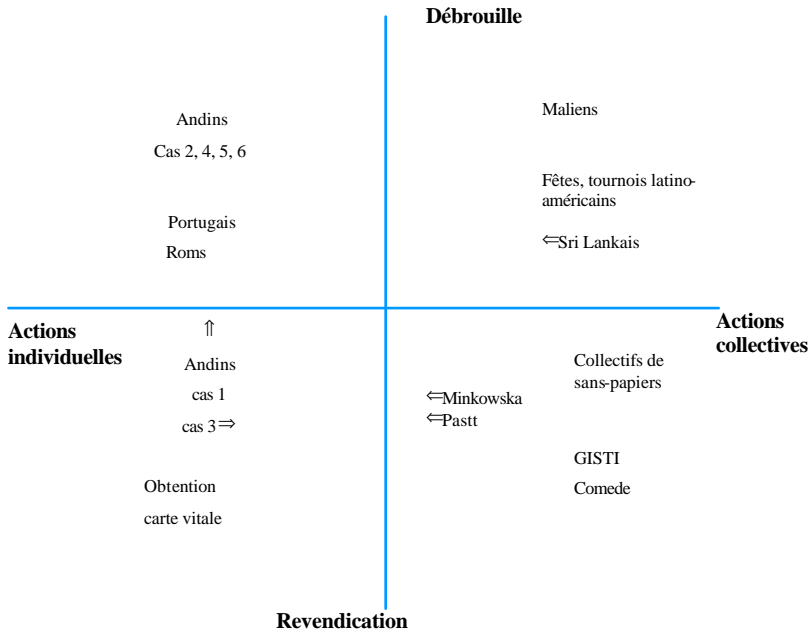
Le figure 1 présente une typologie des différents cas considérés en fonction des deux variables prises en compte. L'axe horizontal situe les actions selon qu'elles soient plutôt "individuelles" ou plutôt "collectives". Sur l'axe vertical sont situées les actions selon qu'elles obéissent à la logique "débrouille" ou "revendication". Les cas issus de la communauté latino-américaine présentés ci-dessus sont situés dans ce schéma. On y présente également les cas relevés auprès des autres collectifs recensés dans cette contribution afin d'avoir quelques éléments de comparaison.

Nous discernons quatre grands types d'actions par rapport aux droits sociaux : la revendication collective, la revendication individuelle, la débrouille collective et la débrouille individuelle.

---

23. VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine, *Portugais à Champigny : le temps des baraques*, Paris : Éd. Autrement, 1995, 155 p.

Figure 1 : Typologie des actions pour accéder aux droits sociaux



Au cours de notre enquête nous avons dénombré relativement peu de démarches de type "revendication collective". Celles-ci sont notamment observables dans la sphère des militants pour le droit des étrangers (collectifs des sans-papiers, associations d'expertise...) dont les Français sont partie prenante. Dans le cas des organisations travaillant pour les droits sociaux des Latino-Américains (PASTT, Centre Minkowska), il s'est opéré un glissement de la sphère des revendications collectives vers le domaine des revendications individuelles, ces institutions fonctionnant davantage comme des substituts des hôpitaux. Ce même glissement s'est opéré, dans une certaine mesure, dans les organisations comme le Comede, la Cimade ou le centre Primo Levi, spécialisées dans l'accueil des demandeurs d'asile.

La plupart des démarches entreprises par les personnes, qu'elles soient françaises ou étrangères, pour accéder à leurs droits sociaux correspondent aux actions de type "revendication individuelle". Il en va ainsi de l'obtention de la carte vitale : il s'agit d'un droit exercé sans contrainte auprès des institutions pertinentes. Les étrangers en situation irrégulière, comme on l'a vu, ont aussi des droits sociaux et

peuvent tenter de les obtenir par cette voie. Cette possibilité est néanmoins soumise à une condition préalable : la connaissance de leurs droits. Au cours de notre enquête menée auprès des Latino-Américains, nous avons constaté que la majorité des personnes interviewées avaient une connaissance limitée de leurs droits. Par ailleurs, nous avons remarqué que parfois elles avaient tendance à changer de stratégie, se dirigeant soit vers les actions de "revendication collective", soit — plus souvent — vers la "débrouille individuelle". Nous pensons que ce changement de stratégie obéit aux nombreux dysfonctionnements du système (multiplication des démarches, exigence "circulaire" de production de documents, refus non fondés, etc.).

Les actions basées sur la "débrouille" peuvent, quant à elles, être individuelles ou collectives. Dans le deuxième cas, nous avons retenu les actions en vue d'obtenir les droits sociaux des Maliens ainsi que des Sri-Lankais au début de leur installation en France. Lors de l'enquête de terrain, nous n'avons pas repéré d'actions de "débrouille collective" par rapport aux droits sociaux chez les Latino-Américains, bien que cette communauté sache mettre en œuvre de telles actions, notamment pour la réalisation de fêtes et de tournois sportifs. Remarquons aussi que d'après les documents consultés, au sein des communautés malienne et sri-lankaise surviennent des changements dans le sens d'une emprise moins forte du "collectif". Le passage vers la "débrouille individuelle" semble alors une issue.

Enfin, les actions reposant sur la "débrouille individuelle" sont de manière plus récurrente l'apanage de la population latino-américaine de notre enquête. Il ne s'agit pourtant pas d'un comportement exclusif des migrants andins. Les Portugais dans le passé, les Roms aujourd'hui, et probablement bien des ressortissants d'autres communautés fondent leurs démarches sur la "débrouille individuelle". Ce comportement n'est donc pas exceptionnel dans le temps et semble être intériorisé par les individus selon le fonctionnement de la société d'origine.

## **Deux éléments d'explication**

Nous ne développerons pas ici le cadre explicatif général qui nous semble être à la base des comportements décrits. Nous nous limiterons à présenter deux éléments qui nous semblent saillants afin de mieux saisir la portée de cette typologie : ces deux éléments



reposent sur la structure des droits sociaux dans le pays d'origine et sur le système d'information des droits sociaux dans le pays d'accueil.

En premier lieu, dans notre hypothèse, les acteurs agissent dans le pays d'accueil en fonction des structures qu'ils connaissent, selon leur apprentissage social, lui-même étant un produit de la formation politique et sociale du pays. Dans les pays andins, les acteurs opèrent dans un contexte de forte désinstitutionalisation et d'intense "débrouille". Inutile d'insister sur la fragilité de l'accès à l'emploi, à un revenu régulier, à des conditions de sécurité dans les pays andins. Le caractère souvent informel de l'emploi, l'inexistence de droits sociaux pour de larges franges de la population, les conditions de précarisation sont autant de facteurs à mettre en rapport avec la recherche par les acteurs de moyens leur permettant d'arriver à leurs fins.

Dans ces pays, les droits fondamentaux ne constituent pas le socle du projet de société. Le contrat social incorpore la dimension de la citoyenneté politique (droits politiques, d'éligibilité, etc.), mais pas la citoyenneté sociale (droits sociaux, solidarité). Les trois pays andins examinés dans cette contribution sont un exemple frappant de cette conception sociale. Bien entendu, les droits sociaux existent (protection sociale, droit du travail), mais ils relèvent de l'ordre du privilège (environ la moitié de la population est exclue de la protection sociale)<sup>24</sup>. Immergés dans une telle situation, les acteurs élaborent leurs stratégies afin d'obtenir certains bénéfices.

En somme, la forte emprise des comportements de "débrouille individuelle" chez les Andins s'explique en partie parce que cette stratégie n'est pas en rupture avec leurs habitudes. La nouveauté, ici, réside dans le fait que ce comportement soit aussi bien adapté aux conditions de vie dans une société riche, où les droits ne sont pas des concessions mais le fruit d'une longue élaboration historique. L'opacité dans l'obtention de nombreux droits sociaux (prolifération des dysfonctionnements), la multiplication des restrictions au séjour avec son corollaire, la création de catégories d'illégaux d'un côté, la dérégulation de nombreux secteurs de l'économie, la précarisation du travail et la prégnance du travail informel et du travail "au noir" de l'autre vont dans le même sens et modèlent le scénario actuel. Dans celui-ci, la figure du migrant utilisant les stratégies de "débrouille individuelle" est une cristallisation de ces deux registres.

---

24. Voir GARAY, Luis Jorge, "En torno a la economía política de la exclusión social en Colombia", *Revista de Economía Institucional*, n° 8, 2003, pp. 15-31.

En deuxième lieu, la "débrouille individuelle" est une stratégie adoptée en raison de la méconnaissance des droits sociaux du pays d'accueil. Les témoignages recueillis chez les migrants andins confirment cette assertion. La méconnaissance globale des codes du pays d'accueil s'étend aussi au-delà, par exemple vis-à-vis de l'édifice des droits sociaux. Les conséquences pratiques de cette méconnaissance sont repérables dans la vie concrète et quotidienne des migrants. Remarquons que, auparavant, cette même situation avait été observée chez les Portugais. La citation suivante, rédigée en pensant à des migrants d'il y a une trentaine d'années, est frappante, et pourrait s'appliquer à de nombreux cas observés chez les Andins d'aujourd'hui : « *Les conditions irrégulières d'entrée en France ne furent pas, loin s'en faut, les seuls aspects des conditions de vie en marge de la légalité pour des milliers d'immigrants portugais en France. Beaucoup d'entre eux se cantonnèrent pendant les premiers temps de leur vie en France dans des situations d'illégalité, par ignorance de la société où ils arrivaient et dont ils ignoraient non seulement la langue, mais plus encore le fonctionnement. Ils ignorèrent longtemps le fonctionnement de la société française et les droits qu'y avait acquis la population qui y vivait et y travaillait* »<sup>25</sup>.

Des questionnaires renseignés il ressort que, aujourd'hui, comme par le passé, la méconnaissance de leurs droits est un facteur qui pèse fortement dans l'accès retardé ou le nonaccès aux droits sociaux. De plus, les difficultés linguistiques sont un réel handicap, notamment pour la communication écrite. De nombreux droits nécessitent des démarches écrites que les migrants sont incapables de faire par eux-mêmes. La "débrouille individuelle" est une stratégie optimale, comme l'affirme Marie-Christine Volovitch-Tavares étudiant le cas des Portugais : « *De ce fait, et bien au-delà de la possession d'un titre de séjour régulier, des dizaines de milliers d'immigrants portugais vécurent un temps — variable selon les personnes et les situations — dans une illégalité plus ou moins grande à la fois dans un travail non déclaré ou sous-payé mais qui était tellement mieux rétribué que tout ce qu'ils avaient connu et pouvaient espérer au Portugal* »<sup>26</sup>.

Ce sentiment subjectif d'avoir obtenu un bénéfice s'explique, d'une certaine manière, par la faiblesse de la notion de droit, les acquis étant perçus comme des gains. Cette attitude a été relevée

---

25. VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine, *Portugais à Champigny*, op. cit.

26. *Ibidem*.

systématiquement chez les Andins : leur avis sur le système de santé français, même s'ils ne s'en étaient presque pas servis, était très positif. Le service de maternité a soulevé les meilleurs commentaires. Chez les Roms aussi, les chercheurs ont relevé un bilan positif : « *Le maître mot pour qualifier le système de santé comme positif est que les soins peuvent être octroyés gratuitement, ce qui au regard de leurs expériences antérieures est inattendu. En effet, les personnes comparent leurs expériences en France à celles vécues dans leur pays d'origine. Par exemple, les Roms roumains expliquent qu'après la chute de Ceaucescu, il était devenu impossible d'être soigné sans sombrer dans les affres de la corruption. Il fallait payer en sous-main, et à tous les échelons, les équipes soignantes pour obtenir un soin et un traitement. C'est ainsi que globalement, à chaque fois qu'elles ont eu recours aux soins, les personnes se disent satisfaites de ce qu'elles ont reçu, alors qu'elles-mêmes n'ont rien donné* »<sup>27</sup>.

Le mode d'action issu de la "débrouille" a en effet un corollaire : l'obtention d'un droit est valorisée comme un privilège. Réfléchir en termes de gains devient la norme. Il faut même aller plus loin : l'étalon de mesure de satisfaction, le point de référence par rapport auquel ils estiment la valeur, est déterminé par ce qu'ils ont connu dans leur pays. Tant qu'ils continueront à adopter ce point de vue, leur regard sera bienveillant. Ce n'est que lorsqu'ils commencent à intégrer les codes et les registres de valeur de la société d'accueil qu'ils contestent leur situation. Cette prise de conscience est souvent réalisée par la "deuxième génération", comme de nombreuses études l'on si bien révélé. On n'observe pas encore des manifestations de ce décalage chez les Latino-Américains. Le *boom migratoire* vers l'Europe est encore trop récent, et les migrants sont confrontés aux problèmes de la "première génération".

## Une tendance pour l'avenir ?

Pour le moment, les stratégies de "débrouille individuelle" pour obtenir les droits sociaux sont observées uniquement chez les migrants. La "débrouille individuelle" est un mode d'adaptation à l'absence ou à la limitation de règles ou lois générales. Il s'agit d'une stratégie pragmatique, hautement valorisée par les acteurs, reposant dans une

27. Cf. LAMARA, Farid, *L'accès aux soins et à la santé de populations roms/tsiganes migrantes en situation de grande exclusion dans trois pays d'Europe. Rapport effectué pour Médecins du Monde*, Paris, juin 1999, 38 p.

large mesure sur les réseaux sociaux. Les résultats comportent une grande partie d'aléatoire. La "débrouille individuelle" peut coexister avec des comportements illégaux. Nous sommes en effet dans un cadre où l'ignorance de la règle est la norme<sup>28</sup>.

Il reste enfin que le thème des droits sociaux des migrants est un puissant révélateur de notre époque : « *Les migrants préfigurent-ils le monde du XXI<sup>e</sup> siècle ?*, se demandait Philippe Dewitte. *Pour ne prendre qu'un seul exemple, l'extension du travail précaire et la montée des processus d'exclusion ont d'abord touché les migrants en situation irrégulière, partiellement dès les années 60, puis de plein fouet dans les années 70, avant de concerner à des degrés divers l'ensemble du corps social dans les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle* »<sup>29</sup>. Serions-nous en train de construire des catégories de la population auxquelles sont niées les conquêtes universalistes, et au premier chef les droits sociaux ? Et si la "débrouille individuelle" des migrants préfigurait le monde du XXI<sup>e</sup> siècle ?

o

---

28. Voir MOLANO, Alfredo, *Rebusque mayor : relatos de mulas, traquetos y embarques*, Bogotá : El Ancora Editores, 1997, 247 p.

29. DEWITTE, Philippe (sous la direction de), *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, Paris : Éd. La Découverte, 1999, 442 p.